

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 98/2021

**Objet : Information au
conseil communautaire sur
les décisions du Président
dans le cadre de l'exercice
des délégations de pouvoir**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mai 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOUFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT-ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre Hubert*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max (*absent ayant donné à pouvoir à POURTIER Yvette*).

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel*)

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*)
COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*)

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*)

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres

- Décision portant attribution à la société COVED Nîmes du marché n°2021M05-DECH pour la mise à disposition de caissons et transport du verre jusqu'à la verrerie de Vergèze pour un montant estimatif de 25 200 €HT, soit 26 586 €TTC et une durée de 8 mois reconductible tacitement pour une durée de 12 mois.
- Décision portant attribution à l'entreprise AC PAYSAGISTE du marché 2021M13-EXPL de prestations d'élagage et abattage d'arbres à hautes tiges dans les zones d'activités économiques du PONT à PLAN

D'ORGON (13750) et des ISCLES à CHATEAURENARD (13160) pour un montant soit 28 728 €TTC pour une durée estimée de 2 à 3 semaines.

- Décision portant conventionnement avec le centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour une prestation de service d'aide à l'archivage pour un montant forfaitaire de 320 €TTC par jour d'archivage et par archiviste, soit pour 6 jours de travail un montant forfaitaire de 1 920 €TTC.
- Décision portant attribution à la Société France DAE du marché n°2021M18-RH pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes (DAE) pour un montant de 6 963 €HT, soit 8 355,60 €TTC.
- Décision portant attribution à la société TPF Ingénierie SAS du marché n°2021M06_PONT_MOE mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la zone d'activités du Pont à Plan d'Orgon pour un montant forfaitaire de 96 393,12 €HT soit 115 671,74 €TTC pour une durée de maîtrise d'œuvre de 18 mois.
- Décision portant attribution à la société SFR (Société Française du Radiotéléphone) du marché n°2021M07_EXPL de téléphonie fixe, mobile et internet pour un montant estimatif de 62 733,40 €HT soit 75 280,08 €TTC sur la durée initiale du marché (24 mois).
- Décision portant attribution à la société CEREMA MEDITERRANEE du marché n°2021M10_PONT_ISCLES_SC pour la mission de diagnostic des structures de voiries des zones des Iscles et du Pont pour un montant forfaitaire de 39 600 €HT soit 47 520 €TTC pour une durée de 24 mois.
- Décision portant attribution au groupement SCP ARNAL-PITRAT (mandataire) et la SELARL ALPILLES TOPOGRAPHIE (co-traitant) du marché n°2021M11_URB levées topographiques et prestations diverses de géomètre.

Décisions de la Présidente portant sur la constitution de la commission consultative MAPA

- Décision portant sur la constitution de la commission consultative pour les marchés en procédure adaptée (MAPA) chargée du jugement des offres et de l'attribution de l'ensemble des marchés excédant 40 000 € et jusqu'aux seuils des procédures formalisées fixés par décret dont les crédits ont été inscrits au budget.

Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption

- Décision portant sur la déclaration d'aliéner transmise par Me Damien AUTARD sur la parcelle DL81 relative à la vente de locaux commerciaux pour un montant de 280 000 € sur la ZONE DES ISCLES à Châteaurenard. Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens susvisés

Décisions de la Présidente portant sur la création d'une régie

- Décision portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des titres de transport du réseau de Terre de Provence Agglomération

Décisions de la Présidente portant sur la sollicitation de subventions

- Décision de sollicitation de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour la création d'un pôle d'échange multimodal pour un montant de 1 905 500 € HT, sollicitation à hauteur de 36.63 % soit un montant de 698 175 € HT

Membres en exercice : 42

Donnent acte : 42

Fait à Eyragues, le 20 mai 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

